



CNESERAAV du 19 octobre 2023

Point d'information sur le nombre de places à ouvrir aux concours d'admission dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole pour la session 2024

Contexte :

Jusqu'à alors, l'évolution des effectifs dans l'enseignement supérieur agricole long a répondu à deux rationalités différentes :

- Une rationalité démographique et de renouvellement des générations pour assurer les transitions : Si les tendances en termes d'orientation et de poursuite d'études des bacheliers se prolongent, l'enseignement supérieur pourrait compter 3,03 millions d'étudiants en 2026, puis revenir à 3,02 millions en 2031 du fait de la démographie. L'effectif dans l'enseignement supérieur augmenterait donc de 55 000 étudiants entre 2021 et 2026 (+ 1,8 %) et de 46 000 étudiants en dix ans (+ 1,5 %)¹. Par ailleurs, les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des sciences vétérinaires et de l'aménagement des territoires sont en tension du point de vue de l'emploi. Aussi l'enseignement supérieur agronomique et de paysage (public et privé) s'est engagé dès la session 2017 à augmenter ses effectifs de 20% à horizon 2030, en proposant davantage de places dans les établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, du paysage et écoles nationales vétérinaires). Ces engagements ont permis de préserver les budgets des écoles dans le cadre des négociations avec le ministère des finances ;
- Une rationalité propre à la profession de vétérinaire : Dès 2012, une première augmentation des effectifs dans les écoles nationales vétérinaires (ENV) a été réalisée en plusieurs étapes +35% de 2012 à 2021. Malgré cette augmentation les vétérinaires en zones rurales mais aussi urbaines rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver des remplaçants, des collaborateurs, des associés ou des successeurs. En 2022, 51% des vétérinaires s'inscrivant à l'Ordre national des vétérinaires sont diplômés d'une école ou faculté vétérinaire étrangère², ce qui n'est pas sans poser des questions de souveraineté pour cette profession réglementée en charge de la sécurité sanitaire. Les prévisions montrent un besoin sur le marché de l'emploi vétérinaire en constante augmentation du fait d'un marché des soins vétérinaires particulièrement dynamique. Il pèse plus de 3 Md€ et est en croissance de 4% par an depuis 2010. L'école vétérinaire privée UniLaSalle de Rouen a été agréée pour la rentrée 2022. Le PLF 2023 a prévu une nouvelle augmentation de la taille des promotions dans les ENV (120 en 2012, 140 en 2014, 160 en 2018, 180 en 2023) avec les moyens associés.

L'objectif du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles est d'accueillir 75% d'étudiants vétérinaires et 30% d'étudiants ingénieurs agronomes supplémentaires à l'horizon 2030 (référence

¹ Note d'information SIES : Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2022 à 2031, Ministère en charge de l'enseignement supérieur – 23 avril 2023 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2022-2031-90608>

² *La Dépêche Vétérinaire* n°1674, p13
78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP
agriculture.gouv.fr

2017) mérite des actions conjointes pour améliorer l'attractivité de ces formations/métiers et une réflexion sur les potentiels des viviers à développer, en évitant les effets de concurrence entre formations participant au même objectif.

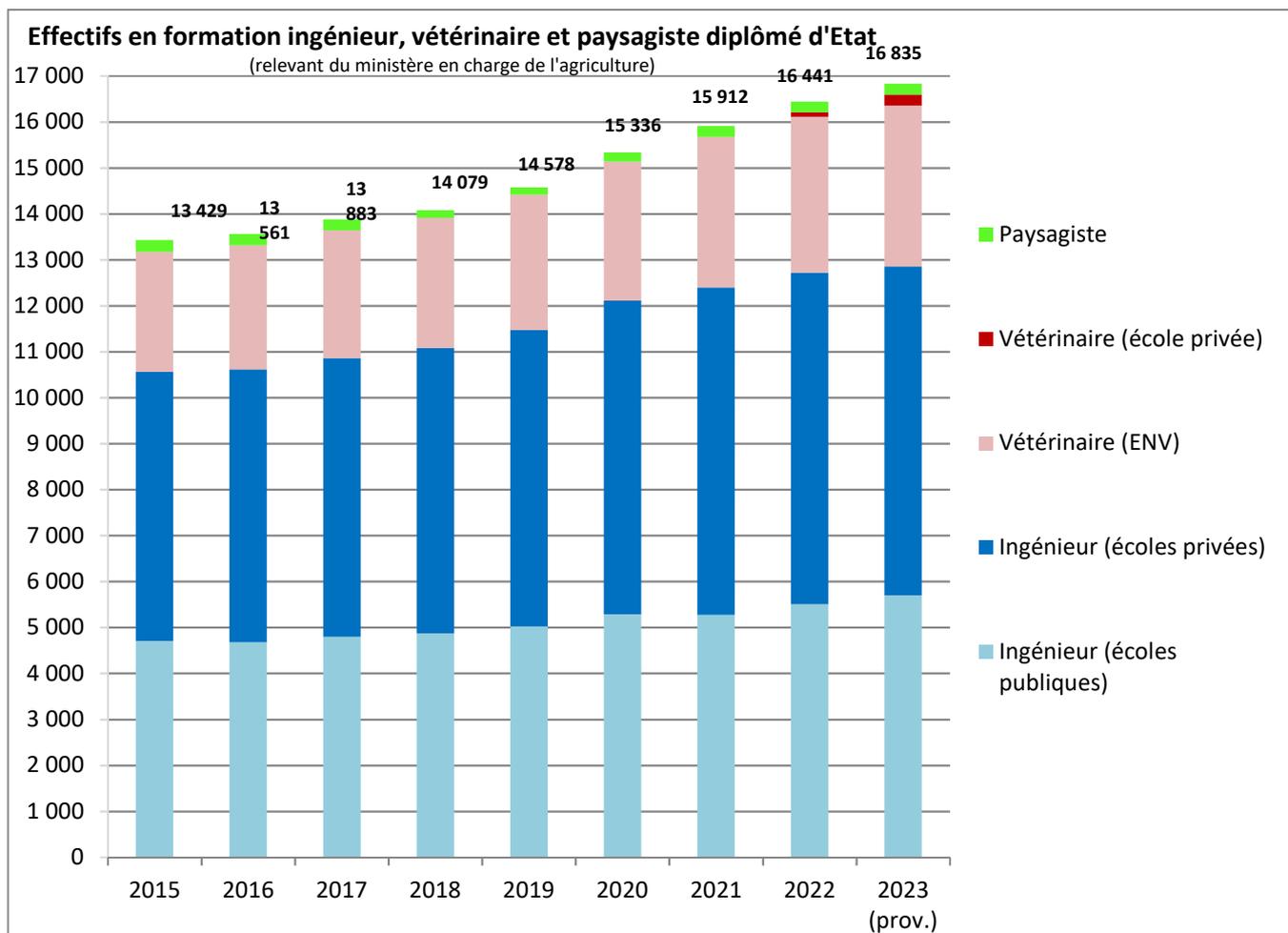
Evolution constatée des effectifs de 2022 à 2023 (sous réserve de confirmation des données dans le cadre de l'enquête détaillée de fin d'année civile sur les effectifs) :

Les effectifs des établissements (publics et privés) d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage augmentent globalement de 2% dans les cursus de référence et atteignent 16 835 à la rentrée 2023 (hors césures). L'objectif de 16 000 étudiants initialement fixé pour 2025 avait été dépassé dès 2022.

Les effectifs d'étudiants vétérinaires affichent la plus forte progression (+7%) dans le cadre de la politique d'augmentation des vétérinaires formés en France. Concernant les cursus ingénieurs, après plusieurs années de hausse marquée des effectifs, en particulier dans les écoles privées sous contrat, les écoles rencontrent des difficultés de recrutement et les effectifs tendent à se stabiliser dans un contexte d'érosion démographique et d'effets de la réforme du baccalauréat (doublette de spécialités en classe terminale).

Concernant les paysagistes, les effectifs de l'ENSP retrouvent leur niveau de 2021 après le fléchissement observé en 2022.

Les évolutions (terme plus neutre si on veut aller dans ce sens) des subventions pour charge de service public des écoles publiques selon la réalisation des objectifs d'augmentation d'étudiants sera présentée à l'occasion du CNESERAAV de décembre consacré aux moyens.



Bilan de la session de concours agronomiques et vétérinaires 2023

Les concours agronomiques et vétérinaires ont pu se dérouler cette année selon les dates et les modalités prévues. Les éléments significatifs de l'année sont :

- Une première année de concours à AgroParisTech à Saclay dont les retours sur l'organisation sont positifs ;
- Une diminution du nombre de candidats par rapport à 2022 avec 767 candidats en moins sur les deux concours communs (soit environ 10% de moins qu'en 2022 avec 571 candidats en moins sur le concours commun agro et 136 candidats en moins sur le concours commun véto) ;
- La voie A agro reste la plus attractive ;
- Des places ont été laissées vacantes dans plusieurs écoles sur la voie apprentissage du concours (31 places non pourvues dans les écoles du MASA) à mettre en rapport avec la réforme du DUT en BUT (71% de candidats qui ont ce diplôme en moins sur cette voie), le nombre de candidats ayant un BTSA se maintenant ;
- Cela se retrouve en toute logique également sur la voie C2 agro, ouverte notamment aux BUT, avec 83 places non pourvues. Un effet rebond pourrait être observé en 2024, avec les étudiants sortant de BUT.
- Toutefois, globalement, le nombre d'intégrés dans l'enseignement supérieur agricole est stable par rapport à 2022 : ces baisses sont compensées par un nombre d'intégré en hausse (+61) dans les écoles nationales vétérinaires qui sont toujours attractives, dans le cadre de la troisième vague d'augmentation des promotions des ENV fixée par le ministère, l'ENSP intègre 3 étudiants de plus qu'en 2022.
- Le recrutement sur d'autres classes préparatoires scientifiques n'a pas apporté le vivier supplémentaire espéré, en particulier sur la banque de concours Centrale (MP) ;
- Plusieurs écoles indiquent que la gestion des appels est complexe et les derniers appels particulièrement tardifs interrogent les écoles. Ce point doit être expertisé avec le SCAV.
- Par écoles : du fait de la baisse des candidats, les écoles agro du rang 1 bénéficient d'une hausse du nombre d'intégré par rapport à 2022 mais elle est toutefois minime. En revanche, certaines écoles accusent une baisse marquée 2023 / 2022 (notamment sur l'apprentissage ou les cursus agroalimentaires).

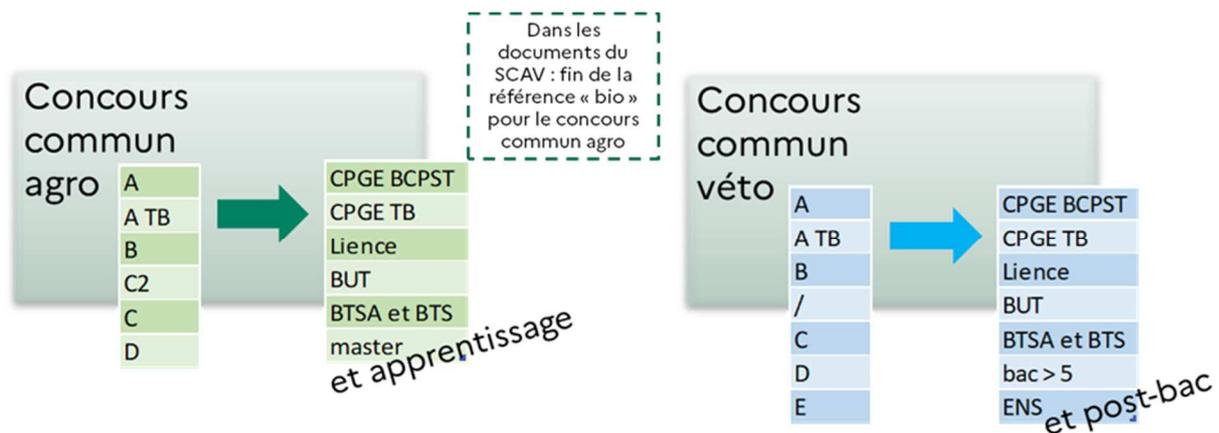
Par ailleurs, pour information, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés, qui recrutent post-bac, sont confrontés au phénomène d'érosion démographique.

Comme chaque année, des bilans détaillés seront publiés par le service commun des concours et rendus publics fin octobre sur le site internet <https://www.concours-agro-veto.net>

Rappel des réformes 2024 et places ouvertes 2024

a) Réformes des concours communs 2024 :

Une nouvelle dénomination des voies plus claire en fonction du diplôme d'origine. La mention « bio » est remplacée par « agro » pour le concours commun d'accès aux écoles d'ingénieurs agronomes et agroalimentaires.



De plus, 2024 sera la dernière année de la voie C des concours communs agro et véto. Cette dernière session sera concomitante avec la première organisation de la voie BTSA et BTS (intégration en école l'année N+1 après une année en classe passerelle agro véto post BTSA et BTS) et de la voie BUT. Ces deux voies offriront l'accès aux écoles agro et aux écoles véto.

Ainsi, à compter de 2024, un étudiant ou un apprenti en BTSA souhaitant devenir ingénieur agronome ou vétérinaire bénéficiera d'un parcours simplifié, sécurisé et facilité :

- Simplifié : la classe préparatoire ATS-bio est supprimée.
- Sécurisé : les concours agro/véto sont organisés au cours de la seconde année de BTSA et l'admission définitive en écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires est donnée aux étudiants dès la fin de leur BTSA.
- Facilité : les épreuves de ces concours agro/véto sont adaptées aux BTSA et réservées aux seuls titulaires d'un BTSA ou d'un BTS ou d'un BTSM (pour certaines options).

Les 10 classes « passerelle agro-véto post BTSA et BTS » dans les lycées agricoles accueilleront chacune 17 à 18 étudiants.

Cette population d'étudiants en BTSA/BTS constitue une des marges d'expansion pour les écoles d'agronomie dont les effectifs ont vocation à augmenter.

b) Nombres de places pour la session 2024 aux concours des écoles nationales d'agronomie :

Pour la session 2024 le ministère maintient globalement les places pour tenir compte de l'effet démographique et de l'augmentation tendancielle du taux d'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. La plus forte augmentation pèse sur la nouvelle voie BTSA et BTS présentée ci-dessus.

Les échanges pour le recrutement sur d'autres classes préparatoires scientifiques se poursuivent :

- Sur la banque de concours Centrale : AgroParistech – 10 places en MP – L'institut Agro Rennes-Angers – 6 places en MP
- Sur la banque de concours CC-INP : L'institut Agro Dijon 4 places – Bordeaux Sciences Agro 5 places, et Oniris 6 places.

L'arrêté interministériel annuel d'ouverture de places pour 2024 est structuré comme celui de 2023. Une nouvelle disposition est écrite suite à la création de la nouvelle voie BTSA et BTS dont l'intégration des lauréats en école s'effectue en N+1. Elle permet le report de places non pourvues sur la voie CPGE BCPST.

c) Nombre de places pour la session 2024 au concours des écoles nationales vétérinaires :

La poursuite du renforcement des quatre écoles nationales vétérinaires (Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse) se poursuit pour accompagner les besoins de la profession, tout en maintenant la qualité des enseignements et des accréditations des établissements.

Ainsi, l'augmentation des promotions continue avec le passage de 165 à 175 étudiants pour chacune

des ENV, avec un renforcement de la voie post-bac et une légère diminution des autres voies. En effet, les ENV accueilleront en 2024 soixante (4x15) étudiants supplémentaires liés à l'augmentation du recrutement par la voie post-bac (passage des classes post-bac de 55 à 70 étudiants, objectif de promotions à 180 étudiants par ENV à terme).

Dans le cadre de ce plan pluriannuel de renforcement des ENV, une projection des concours 2023, 2024 et 2025 avait été présentée au CNESEAAV d'octobre 2022. La cible est d'atteindre une promotion A2 constituée de 70 étudiants issus du post-bac, 70 étudiants issus des voies CPGE BCPST et TB et 40 étudiants issus des voies licence, BUT, BTSA et BTS et bac ≥ 5 .

L'arrêté ministériel annuel d'ouverture de place pour 2024 est structuré comme celui de 2023. Tout comme l'arrêté d'ouverture agro, une nouvelle disposition est écrite suite à la création de la nouvelle voie BTSA et BTS dont l'intégration des lauréats en école s'effectue en N+1. Elle permet le report de places non pourvues sur la voie CPGE BCPST. Le report de places en cas de défaillance d'étudiants à la voie post bac a été modifié après échanges avec les directeurs des établissements.

Enfin, à titre expérimental, il sera ouvert 5 places pour l'ENSP de Versailles sur la voie CPGE BCSPT du concours « agro ».

propositions OUVERTURE des places au concours 2024	Etablissements - propositions d'ouverture places au concours 2024 sur les différentes voies de concours														Session 2024		Session 2023		Session 2022		Session 2021		Session 2020		Evolution 2023/2024 Toutes écoles	Evolution 2023/2024 Ecoles MAA																							
	Agro ParisTech		IA Dijon		IA Montpellier		IA Rennes-Angers			Bordeaux Sciences Agro	ENGEEES	ONIRIS		VetAgro Sup		ENVA	ENVT	ENSP	Univ de Lorraine ENSAIA (non exhaustif)	INP Toulouse ENSAT (non exhaustif)	Total toutes écoles	Total écoles MAA	Total toutes écoles	Total écoles MAA			Total toutes écoles	Total écoles MAA	Total toutes écoles	Total écoles MAA	Total toutes écoles	Total écoles MAA																	
	Ingénieur	Ingénieur IAA	Ingénieur IAA	Ingénieur IAA	Agronomie	Agronomie et agroalime ntaire (ex SAADS)	Ingénieur Agro (Rennes)	Ingénieur IAA (Rennes)	Ingénieur Horti et Paysage (Angers)			Ingénieur	Vét	Ingénieur	Vét																		Ingénieur	Vét															
INGÉNIEUR																				2503	2150	2348	2044	2443	2048	2275	1893	2189	1822	155	106																		
Concours 1ère année AGROCAMPUS OUEST (IAA / Horti / paysage)						45	47				25										117	117	114	114	112	112	112	112	102	102	3	3																	
Concours 2ème année AGROCAMPUS OUEST (IAA / Horti / paysage)						0	0														0	0	24	24	24	24	24	24	24	24	-24	-24																	
Concours CPBx								10													10	10	10	10	8	8	8	8	8	8	0	0																	
Concours GEIPI Polytech		27	27																		54	54	51	51	50	50	50	50	50	50	3	3																	
Concours prépa INP																	10	15			25	0			50	0	45	0	44	0	25	0																	
Voie A BIO SCAV = voie CPGE BCPST	272	40	60	103	9	128		46	87		55	54					90	92		1036	854	1040	858	1077	890	975	793	968	788	-4	-4																		
Voie A TB BIO SCAV = voie CPGE TB	12	3	3	4	1	4		4	2	3	6	3					5	8		58	45	56	43	56	43	58	46	56	46	2	2																		
Voie B BIO SCAV = voie licence	46	9	9	10	4	19		9	20	3	12	17					5	16		179	158	170	149	175	154	178	157	178	156	9	9																		
Voie C BIO SCAV (dernière année de cette voie)	20	6	8	5	3	7		3	4		10	15					5	6		92	81	95	84	95	84	103	92	103	93	-3	-3																		
Voie BTSA BTS BIO SCAV (nouvelle voie)	20	7	10	5	3	5	3	7	4		22	15					5	8		114	101									114	101																		
Voie C2 SCAV = voie BUT	19	12	4	10	9	4	4	12	10		22	15					10	10		141	121	149	120	155	124	154	123	149	122	-8	1																		
Voie Apprentissage SCAV	49	25	25	25	0		20	20	30		20	26					18	36		294	240	282	234	280	232	226	180	214	170	12	6																		
Concours SAADS					32																32	32	32	32	32	32	32	32	32	0	0																		
Banque G2E – filière BCPST																					33	33	31	31	31	31	31	31	31	2	2																		
Banque Centrales Supélec - filière MP	10			5		6													4		25	21	20	20	0	0	0	0	0	5	1																		
Banque CCINP – filière MP																					14	14	13	13	13	13	13	13	13	1	1																		
Banque CCINP – filière PC		4							5		6								5		36	31	27	27	15	15	15	15	15	9	4																		
Banque CCINP – filière PSI											16										16	16	15	15	15	15	15	15	15	1	1																		
Banque CCINP – filière TSI											2										2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0																		
Banque CCINP – filière PT											2										2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0																		
Banque CCINP – filière MPI											2										2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0																		
Concours ENGEEES sur titres et épreuves											42										42	42	36	36	36	36	34	34	31	31	6	6																	
Voie D BIO SCAV									10		3	3									16	16	16	16	16	16	14	14	14	14	0	0																	
Voie D BIO école (DD)	41				2						2										45	45	50	50	50	50	50	48	48	-5	-5																		
Concours DE	32	5	5	8	14	10		5	3	4	5	6								97	97	96	96	122	100	112	90	102	85	1	1																		
Concours étrangers (hors DE)		5	3						3	5	2								5		23	18	17	17	27	15	22	10	19	6	1																		
PAYSAGISTE																																							103		103		103		100		93	0	0
Recrutement ENSP post-bac (parcoursup)	0					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0	0		25	25	25	25	25	25	25	25	25	20	20	0	0																
Concours ENSP voie interne																					25	25	25	25	25	25	6	6	6	6	0	0																	
Concours ENSP voie externe																					30	30	30	30	30	30	50	50	50	50	0	0																	
Concours ENSP admission sur titre																					23	23	23	23	23	23	19	19	17	17	0	0																	
VETERINAIRE																																							816		724		668		806		646	0	92
Voie post-bac											70	70	70	70							280	280	220	220	160	160	160	160			60	60																	
Voie A ENV SCAV = voie CPGE BCPST											78	77	72	74							301	301	321	321	323	323	461	461	462	462	-20	-20																	
Voie A TB ENV SCAV = voie CPGE TB											2	3	3	3							11	11	11	11	11	11	11	10	10	0	0																		
Voie B ENV SCAV = voie licence											12	13	19	16							60	60	68	68	68	68	68	68	68	68	-8	-8																	
Voie BUT ENV SCAV (nouvelle voie)											7	7	6	6							26	26									26	26																	
Voie C ENV SCAV (dernière année de cette voie)											20	19	19	20							78	78	95	95	95	95	95	95	95	95	-17	-17																	
Voie BTSA BTS ENV SCAV (nouvelle voie)											13	13	13	13							52	52									52	52																	
Voie D ENV SCAV = voie bac>5											1	1	1	1							4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	-1	-1																	
Voie E ENV / ENS = voie ENS											2	2									4	4	4	4	6	6	6	6	6	6	0	0																	
Total places ouvertes	521	143	154	175	77	183	72	153	188	144	188	203	154	205	205	203	103	158	195	3422	3069	3175	2871	3214	2819	3181	2799	2928	2561	247	198																		
Total places ouvertes hors DE, concours étrangers hors DE	479	133	146	162	63	167	72	148	181	135	181	203	148	205	205	203	103	153	195	#REF!	#REF!																												
		279		225		387			182	135	384	353			205	203	103	153	195																														

Entre 2017 et 2018 : augmentation de +131 places ouvertes (PO) pour les écoles du MAA (hors concours DE et étranger hors DE) et + 90 intégrés dans les écoles du MAA (dont 57 en écoles vétérinaires).

